

Message du Comité d'agglomération au Conseil d'agglomération

Message en vue de l'élection de la Commission culturelle

Sommaire

I. Préambule	3
II Rôle de la Commission culturelle.....	4
III Présentation des candidats	5
IV Conclusion.....	7

(du 6 janvier 2010)

8 – 2008-2011 : Message en vue de l'élection de la Commission culturelle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Préambule

L'article 27 des Statuts de l'Agglomération stipule à son alinéa 1 qu'il appartient au Conseil d'agglomération d'élire les membres de la Commission culturelle.

L'alinéa 2 prévoit que : « La commission culturelle se compose de neuf à treize membres, en majorité des représentants des milieux culturels. Les milieux culturels d'expression française et allemande sont équitablement représentés. La commission est présidée par un membre du comité d'agglomération. Pour le reste, elle s'organise librement. »

Selon l'alinéa 3, la Commission préavise, à l'intention du Comité d'agglomération, les subventions aux associations culturelles.

Conformément à l'article 62 des Statuts, en matière de politique culturelle régionale, l'Agglomération a repris les tâches exercées par l'association de communes Coriolis Promotion après sa dissolution avec effet au 1 janvier 2010. De ce fait, le Comité d'agglomération propose aujourd'hui au Conseil de procéder à l'élection de la Commission culturelle.

II. Rôle de la Commission culturelle

La Commission culturelle est une commission consultative. Elle préavise les subventions pour les activités culturelles reconnues d'importance régionale à l'intention du Comité d'agglomération qui décide.

Toutefois, le rôle d'une commission d'experts en matière culturelle ne s'arrête pas à préaviser l'octroi de subventions. Ainsi, le Comité affirme, tout en rappelant l'article 57 des Statuts qui stipule que l'Agglomération « définit la politique culturelle régionale dans le respect des deux langues officielles », qu'un élément crucial pour la réussite d'une politique culturelle consiste à veiller précisément à ce qu'une commission ne se limite pas à fonctionner comme un outil de distribution des subsides uniquement mais qu'elle devienne un cercle de réflexions anticipant la réalisation future d'objectifs culturels.

A un niveau plus général d'analyse, l'existence ou non de commissions de la culture consultatives ou de commissions spécialisées pour l'attribution de subventions, est un élément crucial dans la mise en place d'une politique culturelle. Ce qui est en jeu dans la composition et le fonctionnement de telles commissions est bien de définir qui – élus politiques, fonctionnaires et experts spécialisés ou porte-paroles de certaines associations ou courants artistiques – est considéré comme légitime et responsable pour discerner quelles réalisations artistiques

« méritent » ou non le soutien des collectivités publiques. En ce sens, les représentants politiques doivent accepter que les milieux culturels exercent une forme de lobbying : une telle activité fait partie de l'existence publique de l'art et des artistes, et il serait inadéquat de la considérer comme dangereuse, ou comme dangereusement hostile : elle est tout simplement un élément parmi d'autres du jeu politique qui se déroule autour des enjeux culturels.

Par conséquent, par l'élection d'experts compétents et indépendants, le Comité pourra s'appuyer sur une Commission culturelle dont la mission consistera aussi à participer, comme organe de préavis, à la définition et l'application d'une politique culturelle fribourgeoise globale, en coordination avec les principales institutions publiques et privées concernées, notamment l'Etat, la Loterie romande et l'association de communes Coriolis Infrastructures.

En fonction de la quantité et de la qualité des dossiers à traiter, la commission se réunira environ six fois par année.

Pour assurer le suivi administratif, le Comité a choisi son délégué culturel M. Markus Baumer, en tant que secrétaire de ladite Commission. Il est parfaitement bilingue et a été la cheville ouvrière de la politique culturelle de la région fribourgeoise depuis l'an 2000.

III. Présentation des candidats

Au vu de ce qui précède et sur la base des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation du Concept Coriolis (cf. Annexe 1), le Comité d'agglomération vous propose, afin d'avoir une politique culturelle qui se déroule dans la continuité, tout en ayant une perspective d'avenir, d'élire, pour la fin de la présente législature, les personnes suivantes au sein de la Commission culturelle de l'Agglomération.

Représentants du Comité d'agglomération

L'article 27, alinéa 2 des statuts stipule que la Commission culturelle doit être présidée par un membre du Comité d'agglomération. Il est important que des membres du Comité d'agglomération siègent au sein de cette Commission afin de pouvoir transmettre de manière optimale à l'ensemble du Comité les divers préavis et réflexions de la Commission.

C'est pourquoi, le Comité d'agglomération propose l'élection de deux représentants du Comité :

M. Pierre-Alain Clément, Fribourg

Syndic, membre du dicastère des Promotions culturelle, touristique et économique du Comité d'agglomération de Fribourg.

M. Jean-Pierre Helbling, Marly

Syndic, membre du dicastère des Promotions culturelle, touristique et économique du Comité d'agglomération de Fribourg.

Représentant des milieux économiques

L'expérience a montré que la présence d'une personne ayant une vision économique dans l'étude et l'analyse des dossiers artistiques est bénéfique pour la qualité des préavis d'une commission de ce type. C'est pourquoi le Comité propose l'élection de :

M. Vincent Thalmann, Granges-Paccot

Directeur d'entreprise, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002.

Représentants des milieux culturels

Il est important de souligner que les membres culturels de la commission ne sont en aucun cas des représentants des communes de l'Agglomération, ni des institutions culturelles censées recevoir des subventions. Il s'agit d'experts indépendants, compétents dans les différents genres artistiques qui constituent la plateforme culturelle fribourgeoise.

La Commission culturelle sera donc une commission d'experts, en mesure de fournir au Comité pour chaque dossier des informations circonstanciées, notamment dans les domaines de la qualité artistique et de la gestion culturelle.

Le choix des personnes a été dicté par les critères suivants :

- Compétences reconnues et/ou expériences professionnelles dans au moins un des domaines suivants : arts visuels, art dramatique, art lyrique, arts scéniques, musique classique, musiques actuelles, littérature/cinéma.
- Connaissance approfondie du tissu culturel fribourgeois.
- Indépendance vis-à-vis des institutions culturelles subventionnées par l'Agglomération.
- Liens avec la région de Fribourg : origine, domicile, expériences professionnelles.

La majeure partie des candidats a déjà été active au sein de la Commission culturelle de Coriolis Promotion, ce qui permettra, au moins jusqu'à la fin de la présente législature, un transfert optimal des connaissances et de l'expérience acquises ces dernières années.

Il s'agit des personnes suivantes :

M. Antonio Bühler, Givisiez (*expert pour les arts scéniques et la danse*)

Fondateur et membre de la compagnie de danse DA MOTUS, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. David Collin, Villars-sur-Glâne (*littérature, art lyrique, art conceptuel*)

Chargé de productions Espace 2 / Radio Suisse Romande, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. Hubertus von Gemmingen, Villars-sur-Glâne (*littérature et théâtre allemand*)

Historien, représentant de la commission culturelle cantonale, membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2003 ;

M. Michael Kinzer, Neuchâtel (*théâtre, musiques actuelles : jazz, pop, rock*)

Directeur du Festival de la Cité à Lausanne, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2006 ;

M. Beat Bertschy-Fries, Düdingen (*Littérature, théâtre, art, musique classique et jazz*)

Il s'agirait d'un nouveau membre de la commission culturelle qui représente notamment les milieux culturels d'expression allemande.

M. Pierre-André Lienhard, Bâle (*arts visuels, arts plastiques, « oeil extérieur »*)

Critique d'art, ancien chef du service des beaux-arts à l'Office Fédéral de la Culture, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. Pierre-Georges Roubaty, Villars-sur-Glâne (*musique classique, symphonique*)

Professeur de musique, Maître de chapelle à la Cathédrale de Fribourg, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens (*musique vocale et instrumentale*)

Musicien, directeur de chœur et de formations instrumentales, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2008 ;

M. Alain Voegeli, Pont-la-Ville, (arts visuels, multimédia)

Fondateur de l'Ecole de Multimédia et d'Art de Fribourg (EMAF), ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

Mme Andrea Wassmer, Belfaux (musique classique et contemporaine)

Directrice du Centre culturel Le Phénix à Fribourg, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

Représentativité linguistique

L'article 27, alinéa 2 stipule que les milieux culturels d'expression française et allemande sont équitablement représentés. MM. Bühler, Kinzer, Lienhard et von Gemmingen sont d'origine germanophone et parfaitement bilingues. D'autre part, pour renforcer encore ce volet, le Comité propose un membre supplémentaire, provenant de la partie alémanique du canton, en la personne de M. Beat Bertschy-Fries. Ainsi, la commission sera composée cinq personnes d'origine germanophone et de huit personnes romandes.

IV. Conclusion

À la veille du transfert de ses tâches dans l'Agglomération de Fribourg, l'association de communes Coriolis Promotion a présenté en date du 17 juin 2009 un rapport d'évaluation de son action au sein du concept Coriolis. Les trois buts de ce rapport étaient de retracer l'historique de 30 ans de politique culturelle régionale, de décrire le concept Coriolis et faire une analyse critique de l'atteinte de ses objectifs ainsi que d'offrir une base de réflexion pour l'avenir, en apportant des recommandations qui permettront d'ouvrir un dialogue relatif à la politique culturelle future.

Ce travail permettra au Comité de dégager rapidement des pistes pour la future politique culturelle de l'Agglomération de Fribourg. En effet, s'il appartient au monde politique de décider des lignes directrices de la politique culturelle et du soutien financier desdites activités, il est vital que les critères et préavis à l'intention des autorités compétentes proviennent d'une majorité d'experts indépendants, provenant et reconnus du milieu culturel.

Le Comité d'agglomération est convaincu que cette commission réunit de façon optimale les compétences professionnelles et humaines indispensables au bon fonctionnement de l'institution. Elle saura relever les défis d'une nouvelle politique culturelle de l'Agglomération.

Pour toutes ces raisons, le Comité d'agglomération, conformément à l'article 27 des Statuts de l'Agglomération, vous propose d'élire les différentes personnes présentées.

Le Comité d'agglomération propose au Conseil d'élire les personnes suivantes à la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg :

M. Bertschy-Fries Beat
M. Bühler Antonio
M. Clément Pierre-Alain
M. Collin David
M. von Gemmingen Hubertus
M. Helbling Jean-Pierre
M. Kinzer Michael
M. Lienhard Pierre-André
M. Roubaty Pierre-Georges
M. Savoy Philippe
M. Thalmann Vincent
M. Voegeli Alain
Mme Wassmer Andrea

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président du Comité :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat

Annexe :

Résumé du rapport « Le Concept Coriolis – Evaluation d'une politique culturelle régionale » de Mme Stéphanie Torche.